



RAPPORT D'ACTIVITÉ HARMONISÉ 2021

ÉTABLISSEMENTS PÔLE HANDICAP



**SERVICE ÉDUCATION SPÉCIALE ET
SOINS À DOMICILE
SITE HAGUENAU-WISSEMBOURG**
37 BOULEVARD TRUTTMANN,
67500 HAGUENAU
03 88 73 31 40

SOMMAIRE

I. IDENTITÉ DU SERVICE	PAGE 2
II. RESSOURCES HUMAINES	PAGE 3
III. ACTIVITÉ	PAGE 6
IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12	PAGE 10
V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNÉE	PAGE 15
VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNÉE	PAGE 18
VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ	PAGE 21
VIII. DÉMARCHÉ QUALITÉ ET PARTICIPATION DES PERSONNES	PAGE 22
IX. PROJET ET PERSPECTIVES	PAGE 22

I. IDENTITÉ DU SERVICE

N° Finess de la structure (principal si multi-sites)* 670798248



Raison Sociale* SESSAD 67 ARSEA Site Haguenau/Wissembourg

Indiquez le département et la commune d'implantation de votre structure :

Type de structure*



Nom de l'organisme gestionnaire* ARSEA

N° de téléphone 0388733140

Adresse mail accueilhaguenau.sessad67@arsea.fr

I.2) Informations légales sur l'activité de la structure

Si votre établissement est multisite ou si vous fonctionnez en dispositif (que celui-ci soit conventionné ou non), vous pouvez agréger les données (ex. IME site 1 + IME site 2 ; ex. IEM + SESSAD).

Pour le RAH DITEP/ITEP/SESSAD TCC (ex. ITEP + SESSAD TCC ; ex. ITEP 1 + ITEP 2...).

Nombre total de places installées financées : 54

*Orientations principales de votre projet d'établissement ou de service.
(Plusieurs réponses possibles)*

- Accompagnement précoce de jeunes enfants (moins de 6 ans)
- Préparation à la vie professionnelle
- Accompagnement dans l'enseignement supérieur
- Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et/ou à la scolarisation (hors trois disciplines précédentes)
- Toutes les orientations

I.3) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Faute de demandes identifiées sur le secteur, les 2 places DI transformées en place TSA dans le cadre de l'ouverture de la plateforme Autisme portée par la Fondation Protestante du Sonnenhof restent vacantes.

II. RESSOURCES HUMAINES

II.1) Plateau technique

Indiquez la répartition des effectifs au 31 décembre 2021. Les fonctions sont à renseigner selon les intitulés des contrats de travail (ex: dans certaines structures, les fonctions de Directeur adjoint et d'Adjoint de direction ne sont pas équivalentes).

Si certaines ressources humaines sont mises à disposition par un autre établissement médico-social ou sanitaire, ne pas faire entrer les effectifs dans ce tableau, mais le valoriser dans le tableau [II.5 ETP mis à disposition](#).

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Catégorie : Personnel de direction, d'encadrement et d'administration			
Directeur général			
Directeur			
Directeur adjoint			
Directeur des ressources humaines			
Adjoint de direction			
Chef de service	1	1	1
Agent administratif et personnel de bureau	2	1	1.7
Autre personnel administratif			
Catégorie : Personnel des services généraux			
Agent de service général	3	0.38	0.56
Chauffeur			
Maitresse de maison			
Ouvrier professionnel			
Surveillant de nuit			
Autre personnel des services généraux			

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Personnel éducatif, pédagogique et social			
Moniteur d'atelier			
Moniteur éducateur	1		0.8
Musicothérapeute / Art-thérapeute			
Professeur LSF (langue des signes française)			
Technicien de l'intervention sociale et familiale			
Transcripteur-adaptateur			
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	2	2	2
Personnel médical			
Médecin en rééducation fonctionnelle			
Médecin généraliste	1	0.12	0
Pédiatre			
Psychiatre, pédopsychiatre	0	0.12	0
Autre spécialité			

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Personnel éducatif, pédagogique et social			
Aide médico-psychologique / Accompagnant éducatif et social (AES)			
Animateur social			
Assistant de service social			
Assistante familiale ou maternelle			
AVJiste (Aide à la vie journalière)			
Codeur en langue française parlée complétée (LFPC)			
Conseiller en économie sociale et familiale			
Éducateur de jeunes enfants			
Éducateur spécialisé	5	5	3.9
Éducateur sportif / enseignant APA			
Éducateur technique			
Éducateur technique spécialisé			
Enseignants spécialisés (si budgétés)			
ICACS (Intervenant Conseil en Accessibilité et Compensation Sensorielle)			
Interface de communication			

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Psychologues et personnel paramédical			
Aide-soignant			
Auxiliaire de puériculture			
Ergothérapeute			
Infirmier	1	1	1
Instructeur en locomotion			
Masseur kinésithérapeute			
Neuropsychologue			
Orthophoniste			
Orthoptiste			
Psychologue	2	1.55	1.55
Psychomotricien, rééducateur en motricité	1	1.4	1
Autre personnel paramédical	0	0.15	0
Autre			
Autre			

II.2) ETP budgétés non pourvus

Le fait d'avoir des ETP budgétés non pourvus constitue-t-il une situation récurrente dans votre structure ?

Oui Non

Pour quelles fonctions rencontrez-vous des difficultés ?

Pédopsychiatre - Psychomotricien(ne) -

II.3) Répartition des effectifs rémunérés au 31 décembre 2021 (hors stage)

Indiquer dans le tableau le nombre de professionnels rémunérés sur le budget de l'établissement selon le statut



Type de contrat	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Agent de la fonction publique		
CDI	17	12.53
CDD	2	0.98
<i>Dont CDD de remplacement</i>	2	0.98
Intérim		
Contrat de professionnalisation		
Contrat d'apprentissage		
Autre contrat aidé		
Autre		

II.4) Répartition des effectifs enseignants (poste non budgétés) :

Si les fonctions ci-dessous sont intégrées dans votre budget, elles ne sont pas à renseigner ici mais dans le tableau des effectifs au point II.1.

Si un professionnel cumule les fonctions de coordonnateur pédagogique et d'enseignant, le déclarer seulement en tant que coordonnateur pédagogique (pas de double compte).

Fonction	Nombre d'ETP théoriques	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Enseignant	0	0	0
Enseignant spécialisé	0	0	0
Coordinateur pédagogique	0	0	0
Autres personnels d'enseignement	0	0	0

II.6) Nombre de stagiaires accueillis durant l'année



	Nombre de stagiaires
Stagiaires gratifiés	0
Stagiaires non gratifiés	2

II.7) Formation du personnel au cours de l'année



Reportez ici les formations réalisées au cours de l'exercice 2021, ayant fait l'objet d'une convention avec un organisme de formation.

Toutes les formations répondant à ce critère sont à prendre en compte, qu'elles soient gratuites ou payantes.

Tout professionnel de l'équipe ayant bénéficié d'une formation pendant l'année doit être pris en compte ici, y compris s'il travaille dans un autre établissement ou service.

Par ailleurs, l'item recense désormais la thématique globale de la formation, et non plus son intitulé exact.

Ex. 1 : pour une formation intitulée "la découverte de la sexualité chez les adolescents présentant un TSA", indiquez "sexualité et TSA".

Ex. 2 : pour une formation intitulée "s'appropriation des nomenclatures SERAFIN", indiquez "SERAFIN".

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
	<i>Evoluer en dispositif IME/SESSAD</i>	7	14
	<i>Dépression chez l'enfant ou l'adolescent</i>	14	1
	<i>Loyautés et conflits de loyauté</i>	6	4
	<i>Analyse des pratiques professionnelles</i>	20	1
	<i>Vineland 2</i>	12.5	1
	<i>MAC SST</i>	7	3
	<i>Prérequis accompagnement des publics spécifiques aux séances équestres</i>	5	1
	<i>Initiation à la médiation par l'animal</i>	14	1
	<i>Les enfants et les écrans : repérons et prévenons la dépendance</i>	7	1
	<i>Outlook débutant</i>	7	1
	<i>Gestes et postures</i>	7	1

II.8) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Le SESSAD est toujours en recherche d'un pédopsychiatre, plus-value évidente dans l'analyse des situations. Le temps partiel de psychomotricien à 0.40 ETP est difficile à pourvoir faute de candidat.

Le plan de formation a privilégié les formations collectives en intra. Cependant quelques professionnels ont pu bénéficier d'une formation individuelle organisée soit par l'association, soit par l'OPCO, voire en externe.

L'équipe s'est particulièrement engagée dans les réflexions relatives au DAME, conjointement avec l'équipe de l'IMP.

III. ACTIVITÉ

III.1) Modalités de fonctionnement de la structure

SESSAD : Nombre d'ACTES en lien avec le financement :

Comptabilisation des actes dans les situations où il y a plus d'un bénéficiaire et/ou plus d'un professionnel :

	Un professionnel	Deux professionnels intervenant pour un même objectif	Deux professionnels intervenant pour des objectifs complémentaires
Un bénéficiaire	1 acte	2 actes	2 actes
Deux bénéficiaires (ou plus)	1 acte	2 actes (ou plus)	2 actes (ou plus)

Source : CNSA, Guide de mesure de l'activité dans les ESSMS, p.24

Prendre en compte les actes directs (réalisés auprès du jeune ou de sa famille) et les actes indirects (hors présentiel enfant ou sa famille mais qui concernent leur accompagnement : liens avec les partenaires, réunions, écrits...).

Les actes indirects sont également nommés "actes de coordination". En effet, la notion d'acte indirect est précisée au sens de coordination usuelle ou ordinaire. Elle comprend les actes nécessaires à la cohérence et la continuité du parcours de la personne, en dehors des interventions en face-à-face.

Peuvent notamment entrer dans cette catégorie :

- les liens et réunions avec les partenaires, concernant le parcours du jeune ou sa famille
- les réunions d'équipe (ou les temps d'échange hors réunions) où est évoquée la situation de la personne (ex. évaluation de l'atteinte d'objectifs, coordination de projet...)

Ne sont pas considérés comme des actes indirects les temps professionnels qui ne concernent pas le parcours du jeune, comme la démarche qualité, la rédaction du projet de service, les réunions d'organisation collective, etc.

Pour rappel, l'activité des PCPE n'entre pas dans ce relevé.

	Nombre
Prévisionnel d'actes	6665
Actes réalisés	5554.5
<i>dont nombre d'actes indirects (ou de coordination)</i>	1311

III.1) Modalités de fonctionnement de la structure

Nombre annuel de jours d'ouverture du SESSAD (indicateur ANAP 3)

Jours de fonctionnement : nombre de jours où le SESSAD est ouvert (les professionnels travaillent, que des enfants soient accompagnés ou non. Cela intègre par exemple les journées de rentrée, les colloques associatifs, etc.)

Jours d'activité directe : nombre de jours où les enfants ou leur famille sont effectivement accompagnés. Cela n'intègre pas les journées institutionnelles citées précédemment.

Attention : Le nombre de jours d'activité ne peut pas être supérieur au nombre de jours de fonctionnement.



	SESSAD	UEMA	UEEA
Nombre de jours de fonctionnement	205		
Nombre de jours d'activité directe	205		

III.2) Flux et file active

	Nombre
File active des personnes accompagnées durant l'année (ANAP 2Pr7.2)	76

	Nombre
Nombre de jeunes adultes relevant de l'Amendement Creton	0
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans au 31.12.2020</i>	0
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de de 24 ans ou plus au 31.12.2020</i>	0

	Nombre
Nombre d'admissions dans l'année (hors accompagnement temporaire)	22
Nombre d'admissions en accompagnement temporaire dans l'année	0

III.2) Flux et file active (suite)

Le total de la colonne doit être égal à la file active précisée à la question précédente

	Nombre
Accompagnement de nuit, hébergement continu <u>uniquement</u> (y compris le week-end et les vacances scolaires)	0
Accompagnement de nuit, hébergement de semaine <u>uniquement</u> (du lundi soir au jeudi soir inclus)	0
Accompagnement de journée <u>uniquement</u>	0
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire <u>uniquement</u> (accompagnement ambulatoire type SESSAD)	76
Jeunes ayant bénéficié au cours de l'année de <u>plusieurs modalités d'accompagnement</u> (hébergement séquentiel, accompagnement en journée séquentiel, prestation en lieu de vie ordinaire...)	0
Accueil / accompagnement temporaire (dont répit)	0

Une séance est le fait pour une personne (l'enfant, ses parents ou d'autres membres de sa famille. Attention : les partenaires n'entrent pas en compte ici) d'être accompagnée par un service sur ses lieux de vie, ou de venir dans un service, dans la journée. Une séance qualifie le service rendu à la personne. Leur décompte n'intègre pas la durée dans le cadre de la mesure de l'activité. Par exemple, ne pas considérer que l'on compte une séance pour 45 minutes, deux séances pour 1 h 30.

Comptabilisation des séances dans les situations où il y a plus d'un bénéficiaire et/ou plus d'un professionnel :

	Un professionnel	Deux professionnels intervenant pour un même objectif	Deux professionnels intervenant pour des objectifs complémentaires
Un bénéficiaire	1 séance (même si plusieurs actes dans la même journée)	1 séance	2 séances
Deux bénéficiaires (ou plus)	2 séances (ou plus)	2 séances (ou plus)	4 séances (2* nb de bénéficiaires)

Source : CNSA, Guide de mesure de l'activité dans les ESSMS, p.24

Indiquez ci-dessous les séances financées par le SESSAD uniquement.

Si vous n'êtes pas en mesure d'indiquer le détail des accompagnements, indiquer le total des séances seulement

	Nombre de Séances	Nombre de Séances
Accompagnement socio-éducatif en face à face		
dont individuel au SESSAD	498	
dont individuel à domicile	63	
dont individuel hors domicile (dont école)	1027	
dont collectif au SESSAD	163	
dont collectif extra muros	362	

III.3) Séances réalisées pour les jeunes et les familles (suite)

Indiquez ci-dessous les séances financées par le SESSAD uniquement.

Si vous n'êtes pas en mesure d'indiquer le détail des accompagnements, indiquer le total des séances seulement

	Nombre de Séances	Nombre de Séances (total)
Accompagnement pédagogique (réalisé par un enseignant)		347
dont individuel au SESSAD	28	
dont individuel à domicile	49	
dont individuel hors domicile (dont école)	148	
dont collectif au SESSAD	51	
dont collectif extra muros	71	
Accompagnement thérapeutique		1756.5
dont individuel au SESSAD	303	
dont individuel à domicile	37	
dont individuel hors domicile (dont école)	432	
dont collectif au SESSAD	129	
dont collectif extra muros	237.5	
dont séance thérapeutique en libéral (dont individuel ou collectif)	618	
Interventions auprès de la famille (parents, fratrie, grands-parents...) sans la présence de l'enfant	618	

III.3) Séances réalisées pour les jeunes et les familles (suite)

Fonction ressource : Nombre d'institutions ayant bénéficié d'une intervention du SESSAD

Précisez le nombre d'institutions auprès desquelles le SESSAD est intervenu (attention : l'effectif à préciser est celui des établissements concernés : pas celui des professionnels présents lors de l'intervention).

Ex. : Réunion avec 3 enseignants dans une école = 1

	Nombre d'acteurs qui accompagnent un enfant suivi par le SESSAD	Nombre d'acteurs qui n'accompagnent pas d'enfant par le SESSAD
ESMS		
Services hospitaliers		
Structures / acteurs de la petite enfance (y compris assistantes maternelles)		
Centre de loisirs, club sportif		
Médecine de ville		
Collectivités locales	2	
Entreprises	23	
Autres	7	

Précisez :
ESAT / dispositif d'apprentissage adapté au sein du lycée / TGI / JAP / SPIP / cabinets d'avocats/ pôle emploi/mission locale

Education nationale, dont :		
Ecole maternelle	3	
Ecole élémentaire		
Collège		
Lycée/Lycée professionnel		
ULIS - Primaire	12	
ULIS - Collège	9	

III.4) Transport

	Temps en ETP
Au total, quel est le temps est passé par l'équipe professionnelle (toutes fonctions confondues : éducatives, paramédicales, logistiques...) dans les transports : soit en les réalisant, soit en les organisant ?	4.36

Nombre de kilomètres parcourus dans l'année :

	Nombre
Nombre de kilomètres	88780.4
dont véhicule de service ou véhicule du personnel	84123

III.5/6) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

La zone d'intervention du SESSAD étant vaste, les suivis sont regroupés par secteur afin de limiter les déplacements. Cependant, le nombre de kilomètres effectué est élevé.

Les TDB séances/actes ne permettent pas de répondre à la demande ; de nouveaux TDB ont été mis en place à partir de janvier 2022.

La pandémie n'a pas permis de réaliser le nombre de séances prévisionnelles.

Afin d'éviter le brassage des jeunes, les activités de groupe n'ont pas eu lieu une bonne partie de l'année. De plus, la vacance du poste de la psychomotricienne qui coanime un groupe thérapeutique a empêché cette activité de groupe.

Les absences alternativement des professionnels pour cause de contamination au Covid expliquent également la baisse de l'activité.

IV. JEUNES ACCOMPAGNÉS AU 31/12

IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2021

Nombre de jeunes accompagnés selon le type de déficience principale et associée, au 31/12 (Toutes personnes, y compris en accueil temporaire)

	Déficience principale	Déficience associée
Déficience intellectuelle	48	6
Troubles du spectre de l'autisme (TSA)	5	1
Troubles du psychisme, du comportement ou de la communication	2	19
Troubles du langage et des apprentissages		6
Déficiences auditives		2
Déficiences visuelles		
Déficiences motrices		2
Déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles		1
Cérébro-lésions		
Polyhandicap		
Autres types de déficiences		11

Parmi les effectifs signalés, combien sont (toutes personnes, y compris en accueil temporaire, au 31/12) :

	Nombre
En situation de handicap rare (confirmé par l'équipe relais handicap rare)	0
Epileptiques - Épilepsie active (plus de 12 crises par an)	0
Epileptiques - Épilepsie stabilisée ou modérément active (entre 0 et 12 crises par an)	3
En cours de diagnostic (quelle que soit la pathologie)	0

IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2021 (suite)

Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31/12 (toutes personnes, y compris accueil temporaire)

	Nombre
Moins d'1 an	
1 à < 2 ans	
2 à < 3 ans	
3 à < 4 ans	
4 à < 5 ans	
5 à < 6 ans	

	Nombre
6 à 10 ans (inclus)	17
11 à 13 ans (inclus)	14
14 à 15 ans (inclus)	8
16 à 17 ans (inclus)	12
18 à 19 ans (inclus)	4
20 à 24 ans (inclus)	
25 à 29 ans (inclus)	

Nombre de jeunes nécessitant une adaptation spécifique au transport
(transport assuré par la structure uniquement)

Données à renseigner au 31/12

Doubles comptes possibles : un même jeune peut nécessiter plusieurs adaptations

	Nombre
Pas d'adaptation	55
Avec transfert place assise	0
Fauteuil roulant	0
Accompagnement humain en raison d'une trachéotomie	0
Accompagnement humain en raison de troubles du comportement	0
Moyen de transport individuel supplémentaire, sans accompagnement humain (dont transport médicalisé)	0
Autre adaptation (siège moulé, plastron, bloc ceinture...)	0

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12)

Nombre de jeunes scolarisés selon le type de classe et le temps de scolarité (au 31/12).

	Temps plein (24 heures ou plus)	Temps partiel	Dont acc. par une AESH
Scolarité dans un établissement médico-social			
Unité d'enseignement interne à l'établissement médico-social			
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire			
Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)			
Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)			
Scolarité dans un établissement scolaire			
Ecole maternelle	3		3
Ecole élémentaire			
ULIS école	22		
Collège			
SEGPA			
ULIS Collège	19		
Maison Familiale et Rurale	0		
Lycée/lycée professionnel/CFA	1		
ULIS Lycée	8		
EREA	1		
Autre (Pôle de regroupement...)			
Enseignement supérieur	0		

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12) (suite)

Données à renseigner au 31/12

	Nombre
Scolarité partagée <u>uniquement</u> entre UE interne à l'établissement et UE externalisée	
Scolarité partagée entre établissement médico-social et un établissement scolaire	0
Scolarité partagée entre une ULIS et une classe ordinaire	

Données à renseigner au 31/12

	Nombre
Nombre de jeunes non scolarisés <u>parmi les 3-15 ans</u> (ne fréquentant ni un établissement scolaire, ni une unité d'enseignement, ni un enseignement à distance type CNED).	0

	Nombre
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'au moins une inclusion scolaire au cours de l'année ? - Parmi les jeunes présents au 31/12	53

	Nombre
Nombre de jeunes (14 ans et +) ayant fait au minimum un stage dans l'année (en milieu ordinaire ou protégé) - Parmi les jeunes présents au 31/12	22
Nombre de jeunes engagés dans un parcours professionnel formalisé	
<i>Contrat d'apprentissage</i>	1
<i>Contrat de professionnalisation</i>	0
<i>Autre</i>	1

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents au 31/12

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes suivis en pédopsychiatrie (ou par un CMPP)

	Nombre
CMP/CATTP	5
Hôpital de jour (pédopsychiatrie)	1

	Nombre
Nombre de jeunes ayant un traitement médicamenteux <u>en raison de leurs troubles psychologiques/psychiatriques</u> :	4

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Nombre de jeunes suivis (hors bilan) par un professionnel médical ou paramédical (ou autre intervenant précisé dans la liste ci-dessous)

Données au 31/12

	En interne (ou sur financement établissement ou SESSAD)	En libéral ou hospitalier (hors financement établissement ou SESSAD)
Ergothérapeute		
Kinésithérapeute		2
Orthophoniste		24
Orthoptiste		
Psychologue	25	
Psychomotricien	16	2
Psychiatre		
Médecin rééducation fonctionnelle		
Autre médecin		
Instructeur en locomotion		
Avejjiste		
Transcripteur-adaptateur de documents		
Interface de communication		
Codeur LFPC		
Autre professionnel paramédical		

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes présentant des troubles du langage oral et/ou de la communication :

	Nombre
Nombre total de jeunes non oralisant (hors surdité)	1
Nombre total de jeunes concernés par un outil de communication alternative (PECS, MAKATON, photo langage,...)	2

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre d'enfants utilisant comme modalité de communication privilégiée :

	Nombre
Braille	0
LSF (Langue des Signes Française)	0
LFPC (Langue Française Parlée Complétée)	0

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre d'enfants nécessitant un appareillage et/ou des adaptations techniques :

	Nombre
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience motrice (dont fauteuil, déambulateur, corset, attelle, coque, verticalisateur)	0
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience sensorielle (dont implant cochléaire, prothèses intra auriculaire, contour d'oreille)	0
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience visuelle	0
Nombre de jeunes ayant besoin d'un mobilier adapté	0

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes concernés par :

	Nombre
Un régime alimentaire spécifique (sur prescription médicale) Ex: texture modifiée, allergie	0
Une stomie	0
Une sonde gastrique	0

Nota : Les adaptations alimentaires ne faisant pas l'objet d'une prescription médicale sont déclarées dans la rubrique alimentation.

Nombre de jeunes présentant des besoins relatifs à l'alimentation

	Nombre
Nombre de jeunes concernés par une adaptation alimentaire (autre que prescrite médicalement). Ex : matériel spécifique d'aide à la prise des repas	1
Nombre de jeunes ayant besoin d'un accompagnement lors des repas.	3

IV.4) Jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance

Nombre de jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, au 31/12

Données à renseigner au 31 décembre		Nombre de mineurs bénéficiant :
d'un placement	en IME (sur décision judiciaire)	0
	Chez un assistant familial	5
	PAD (placement à domicile)	2
	en pouponnière	0
	En MECS (ou foyer)	2
d'une mesure éducative	AED	1
	AEMO	1
	chez un tiers digne de confiance	1

	Nombre
Nombre de contrats jeunes majeurs en protection de l'enfance (CJM) :	0

	Nombre
Nombre d'enfants/jeunes majeurs bénéficiant d'une mesure PJJ :	0

IV.5) Situations complexes

Données à renseigner par rapport à la file active

	Nombre
Nombre de jeunes accompagnés ayant fait l'objet d'un GOS (PAG créé ou actualisé depuis moins de 12 mois)	
dont nombre de jeunes accompagnés uniquement par l'étab/service	0
dont nombre de jeunes accompagnés par plusieurs ESMS (EEAP, IEM, IES, IME, ITEP, SESSAD)	0

	Nombre
Nombre de jeunes pour lesquels l'établissement a bénéficié de crédit non reconductible (CNR)	0

IV.6) Commentaires

Une majorité de jeunes est scolarisée en ULIS école.

Le chargé d'insertion suit les jeunes lycéens pour l'obtention d'un CAP, et d'autres jeunes avec un parcours spécifique : 1 jeune est en contrat d'apprentissage, 1 jeune est suivie par la mission locale (garantie jeune), 1 jeune prépare un Bac pro.

L'éducatrice scolaire collabore activement à ce suivi et accompagne également dans l'apprentissage scolaire des bénéficiaires plus jeunes.

Les données pour les suivis psychomotrices sont partielles, une des psychomotriciennes est partie en cours d'année et n'a pas pu être remplacée faute de candidat.

V. JEUNES ENTRÉS PENDANT L'ANNÉE

Cette partie concerne les jeunes admis entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021 inclus, hors accompagnement temporaire.

V.1) Age des jeunes entrés pendant l'année

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an		6 à 10 ans (inclus)	11
1 à < 2 ans		11 à 15 ans (inclus)	7
2 à < 3 ans		16 à 17 ans (inclus)	2
3 à < 4 ans		18 à 19 ans (inclus)	
4 à < 5 ans		20 à 24 ans (inclus)	
5 à < 6 ans	2	25 à 29 ans (inclus)	

V.3) Scolarité avant l'admission (jeunes entrés dans l'année uniquement)

Exclusion des doubles comptes : le total ne peut pas être supérieur au nombre de jeunes entrés dans l'année

	Nombre	Dont acc. par une AESH
Non scolarisé	0	
Scolarité dans un établissement MS uniquement		
Unité d'enseignement dans un établissement médico-social	0	
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire	0	
UEMA	0	
UEEA	0	
Scolarité partagée entre un étab. MS et un étab. scolaire		
Une journée ou moins par semaine dans l'établissement scolaire	0	
Entre 1,5 et 3,5 journées par semaine dans l'établissement scolaire	0	
Scolarité dans un établissement scolaire uniquement		
ULIS Primaire	16	
ULIS secondaire (collège, lycée)	3	
SEGPA		
EREA		
Enseignement ordinaire à temps complet (hors ULIS, SEGPA et EREA)		
Enseignement ordinaire à temps partiel (hors ULIS, SEGPA et EREA)		
Autre	3	
Pas d'information sur la scolarité avant l'admission		

V.4) Accompagnement antérieur (jeunes entrés dans l'année uniquement)

Exclusion des doubles comptes : le total ne peut pas être supérieur au nombre de jeunes entrés dans l'année	Nombre
Uniquement en famille (A l'exclusion de toute autre modalité d'accueil, y compris scolaire)	
Milieu ordinaire (ex. école ordinaire, crèche) <u>uniquement</u>	
CAMSP	
CMPP	1
EEAP	
IEM	
IES	
IME (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	2
ITEP/DITEP	
SESSAD (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	
Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)	
Autres ESMS	
Equipe relais handicap rare (ERHR)	
Services de psychiatrie infanto-juvénile	
Professionnels paramédicaux libéraux	
Autres	
Pas d'information sur l'accompagnement antérieur	

V.5) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Dans une logique de parcours et afin d'en éviter la rupture, 1 jeune a été admis au SESSAD le jour même de la notification SESSAD. Il était suivi dans un dispositif adapté à Strasbourg jusqu'à la fin du collège. Son entrée au lycée nécessitait une ULIS et un accompagnement SESSAD.

Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Pour chacune des personnes entrées au cours de l'année 2021, veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

Si la personne dispose d'une autre notification antérieure pour laquelle elle n'avait pas eu de réponse, prenez en compte la date la plus ancienne.

Date de notification	Date d'admission	Précisez la déficience (ou trouble) principale de l'enfant
01/12/2017	22/02/2021	
01/12/2018	07/07/2021	
01/02/2017	30/06/2021	
01/04/2018	13/10/2021	
01/05/2018	05/11/2021	
01/09/2021	01/09/2021	
01/10/2018	31/08/2021	
01/06/2016	15/02/2021	
01/05/2016	15/02/2021	
01/08/2018	17/06/2021	
01/04/2019	08/10/2021	
01/09/2016	24/02/2021	
01/04/2019	25/06/2021	
01/07/2018	07/10/2021	
01/03/2018	20/07/2021	

Suite

Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Pour chacune des personnes entrées au cours de l'année 2021, veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

Si la personne dispose d'une autre notification antérieure pour laquelle elle n'avait pas eu de réponse, prenez en compte la date la plus ancienne.

Date de notification	Date d'admission	Précisez la déficience (ou trouble) principale de l'enfant
01/09/2020	16/09/2021	
01/03/2018	20/07/2021	
01/05/2018	06/10/2021	
01/06/2020	20/07/2021	
01/03/2021	07/07/2021	
01/11/2017	27/01/2021	
01/06/2018	14/10/2021	

VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNÉE

VI. 1) Durée moyenne de séjour

Cette partie concerne les jeunes ayant quitté définitivement l'établissement entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021 inclus, hors accompagnement temporaire, consultation ponctuelle et interruption ou sortie temporaire.

	Nombre
Nombre de sorties définitives dans l'année (<i>y compris les accueils temporaires</i>)	21
Nombre de sorties définitives dans l'année <u>hors accueils temporaires</u>	21
<i>Dont sorties avec notification</i>	14
<i>Dont sorties sans notification</i>	7

VI. 2) Age à la sortie

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an		6 à 10 ans (inclus)	2
1 à < 2 ans		11 à 13 ans (inclus)	4
2 à < 3 ans		14 à 15 ans (inclus)	2
3 à < 4 ans		16 à 17 ans (inclus)	3
4 à < 5 ans		18 à 19 ans (inclus)	3
5 à < 6 ans		20 à 24 ans (inclus)	7
		25 à 29 ans (inclus)	

VI. 3) Parcours après la sortie

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie

Pas de double compte : le total ne doit pas être supérieur au nombre de jeunes sortis définitivement pendant l'année

	Nombre
Education générale ou professionnelle	
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage avec SESSAD	0
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage sans SESSAD	0
IME	11
Etablissement pour enfants polyhandicapés	0
ITEP/DITEP	0
IEM	0
IES	0
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	0
Activité professionnelle	
Activité à caractère professionnel en ESAT	2
Emploi en entreprise adaptée	0
Emploi en milieu ordinaire	4
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	2
En formation ou en stage	0

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie (Indicateur ES2018)

	Nombre
Autre activité ou accueil	
Hospitalisation en psychiatrie	0
Autre hospitalisation	0
Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour	0
Accueil en MAS ou FAM	0
Accueil en établissement à l'étranger	0
Autre	
A domicile, sans activité, sans prise en charge médico-sociale	1
Autre	1
Activité inconnue	0
Sans objet : décès	0

Insertion professionnelle des jeunes sortis pendant l'année

	Nombre
Contrats non aidés	
Nombre de jeunes en CDI	0
Nombre de jeunes en CDD - 12 mois	4
Nombre de jeunes en CDD + 12 mois	0
Interim	0
Autres	0
Contrats aidés	
Contrat de professionnalisation / Apprentissage	1
Contrat Unique d'Insertion (CUI)	0
Entreprise adaptée	0
Formation adulte pré- et qualifiante	0
Autres	0

VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur logement ou hébergement après la sortie

Pas de double compte : le total ne doit pas être supérieur au nombre de jeunes sortis définitivement pendant l'année

	Nombre
Logement personnel	1
Habitat inclusif (au sens de la loi ELAN)	0
Hébergé chez parents, proches	21
Logement collectif (appartement collectif, foyer 'éclaté',...)	
Famille d'accueil	
Foyer d'hébergement	
Foyer occupationnel ou foyer de vie	
MAS ou FAM	
Établissement de santé	
Établissement social (MECS, maison relais,...)	
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	
Centre de rééducation professionnelle (CRP)	
Autre	
Inconnu	
Sans objet : décès	

VI. 4) Suivi des sortants

	Nombre
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années ayant bénéficié d'un acte de suivi durant l'année 2021	5
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années	42

VI. 5) Orientations prévues, mais non réalisées

Jeunes présents dans la structure au 31/12, faute d'avoir pu mettre en place les orientations (sur la base d'une notification de la MDPH). En cas de double notification, retenir le 1er choix ou celui le plus adapté aux besoins de la personne.

	Nombre	Dont aménagement Creton
SEES (ex IMP)		
SIPFP (ex IMPro)		
ITEP		
IEM		
Autre SESSAD		
Foyer de vie		
MAS		
FAM		
SAJ		
ESAT/EA		
SAVS		
SAMSAH		
Autres ESMS		
Structures/services hospitaliers		
Autre		

**Durée d'accompagnement des personnes sorties définitivement
(Hors acpt temporaire)**

Pour chacune des personnes sorties définitivement au cours de l'année 2021, veuillez renseigner la date à laquelle elle a été admise, ainsi que la date de sa sortie.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Date d'admission	Date de sortie
24/08/2015	06/11/2021
16/11/2010	31/01/2021
22/11/2010	20/07/2021
08/02/2016	20/07/2021
04/12/2012	22/08/2021
09/10/2014	06/05/2021
25/09/2020	05/09/2021
26/11/2020	30/08/2021
14/05/2013	31/01/2021
14/09/2020	29/08/2021
10/12/2013	31/07/2021
16/07/2019	14/03/2021
28/09/2016	29/01/2021
27/01/2015	23/08/2021
22/04/2016	21/11/2021

Durée d'accompagnement des personnes sorties définitivement

Pour chacune des personnes sorties définitivement au cours de l'année 2021, veuillez renseigner la date à laquelle elle a été admise, ainsi que la date de sa sortie.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Suite

Date d'admission	Date de sortie
10/01/2017	10/11/2021
18/10/2017	09/05/2021
31/01/2018	25/08/2021
14/09/2018	13/03/2021
16/12/2020	29/08/2021
26/01/2016	30/05/2021

VI.6) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

21 sorties et 22 admissions ont pu être réalisées en 2021.

8 jeunes ont été admis en IMP, 3 en IMPro et 2 en ESAT.

La qualité du partenariat avec les différents établissements du secteur favorise ces orientations.

VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

VII. Prévention des conduites à risques

Nombre de **jeunes présents au 31/12**, concernés par des actions de prévention organisées dans l'établissement au cours de l'année

Thématique	Nombre de jeunes
Conduites addictives : alcool, drogues, tabac	0
Conduites addictives : écrans (jeux vidéos, etc...)	0
Utilisation des réseaux sociaux	0
Santé bucco-dentaire	0
Obésité / équilibre alimentaire	1
Vie affective et sexuelle (VAS)	0
Bien-être physique et/ou psychique (dont médiation animale, snoezelen...)	16

Merci de différencier le " 0 " et la non-réponse. Si aucun jeune n'est concerné, indiquez 0. Si vous ne pouvez pas répondre à une proposition, laissez la case vide le cas échéant.

VIII. DÉMARCHE QUALITÉ ET PARTICIPATION DES PERSONNES

IX.1) Implication des familles

Données à renseigner par rapport à la file active

	Nombre
Nombre de familles (ou de représentants légaux) présentes (au moins un des deux parents) à l' <u>élaboration du PPA</u>	76
	Nombre
Nombre de familles ayant participé au PPA par un autre moyen (téléphone, visio, référent ASE le cas échéant...)	0
	Nombre
Nombre d'enfants (parmi les 3 ans et plus) pour lesquels au moins une réunion avec l' Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) s'est tenue durant l'année	75

IX.3) Date des dernières évaluations interne/externe

Date de la dernière évaluation interne ? 25/02/2019 

Date de la dernière évaluation externe ? 17/02/2014 

IX.4) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Selon l'article L312-8 du CASF, «les établissements et services (...) procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard notamment de procédures, de références, et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles, validées (...)».

Les relations et le lien avec les familles sont un point fort de l'activité de l'équipe pluridisciplinaire.

X. PROJET ET PERSPECTIVES

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Veillez indiquer les projets et perspectives qui aboutiront à une modification du projet d'établissement (pour exemple, augmentation du nombre de places, modification d'accueil, changement dans l'organigramme de l'établissement...) :

L'actualisation du projet d'établissement permettra de viser l'optimisation et la diversification de la charge, le soutien des DAP et le renforcement des partenariats.

Poursuite du travail entamé pour la transformation de l'IMP et du SESSAD en un dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif.

Le projet architectural pour les antennes de Wissembourg démarre, conjointement avec l'évaluation, une perspective de partage et d'optimisation des locaux, et aussi d'activités communes.

Veillez indiquer les nouvelles activités, nouveaux services rendus aux personnes accompagnées :

L'acquisition des tests Vineland II et M-Abc 2 favorise une évaluation plus pertinente et plus précise des jeunes suivis.

Le test Vineland II proposé dans l'accompagnement permet aux parents de prendre conscience des difficultés de leur enfant, de la souffrance qu'elles génèrent et du bien-fondé de l'orientation proposée.

Le test M-Abc 2 permet quant à lui d'affiner l'observation de la motricité fine et globale.

La mise à disposition de salles par certaines municipalités pour y accompagner les jeunes en individuel, en binôme ou en groupe, permet cet accompagnement dans un lieu neutre ; espace de parole qui favorise alors la qualité relationnelle entre les bénéficiaires et les professionnels.

De plus la proximité avec leur lieu de vie facilite les activités et les rencontres tant avec les bénéficiaires qu'avec les DAP .

La collaboration avec les partenaires extérieurs s'est enrichie. Davantage de contacts, de réunions communes et d'échanges informels ont permis de développer la cohérence du travail auprès du bénéficiaire et des progrès sont constatés.